

LE CHANGEMENT FAIT SIGNE

MONTCEAU-LES-MINES

Il y a un mystère du changement (1). Tout à la fois porteur de "nos" nostalgies et de "notre" salut, le changement ne vient pas seul. Nostalgies de temps moins incertains, voire d'un âge d'or immobile, assorties de plaintes sur la dégradation des valeurs. Miracle à venir ou, sur le mode mineur, sursaut (adaptation ?) à instruire. Le changement est aussi un fantasme social.

Montceau-les-Mines n'y échappe pas. Avec la mort de la mine, la ville minière semble, d'un coup, inéluctablement, se défaire. Fin de la ville-village (avec le développement de la ZUP par exemple); dégénérescence de la ville de santé, aux prises avec les démons de ces faubourgs que les Chagot, fondateurs, avaient cru pouvoir écarter de leur communauté de travail : ainsi le problème de la toxicomanie récemment apparu (2); extinction de la "race des mineurs" et du mythe du petit travailleur infatigable (3) qui ne survit plus guère, semble-t-il, que dans les gymnases (4) et autres sanctuaires. Hier, avant-garde du développement capitaliste, Montceau-les-Mines prend rang aujourd'hui parmi les laissés-pour-compte. Avec, cependant, les signes d'un regain (de vie) : édification d'une Communauté urbaine (Le Creusot-Montceau), éloge de la (re) conversion, prolifération des "sociétés".

-
- (1) Cf. LUCAS (Ph.), "Le mystère du Changement", Psychologie clinique/1 Université Lyon-II, mars 1977, p. 10 sq.
- (2) Cf. LUCAS (Ph.), "La drogue ou la clinique élargie", Cahiers de Recherche/2, Université Lyon-II, janvier 1978, p. 153 sq. Cf. également "Les mauvais sujets", à paraître dans les Cahiers de Recherche/3, décembre 1978.
- (3) MURARD (L.) et ZYLBERMAN (P.), Le petit travailleur infatigable, Recherches, Paris 1976.
- (4) LUCAS (Ph.) "Le travail gymnaste : rites mineurs du pays minier", Cahiers internationaux de Sociologie (LXIV), 1978, p. 83. Cf. également NGUYEN MINH (Cl.) "Les sociétés de gymnastique à Montceau-les-Mines", à paraître dans les Cahiers de Recherche/3, décembre 1978.

La dégénérescence de la ville-minière ne date pas d'aujourd'hui; pas plus que sa construction, elle n'est paisible; ni réductible à un simple processus d'auto-dégradation, ou d'érosion naturelle. Au terme d'un "état des lieux" (1) qui présente encore certaines lacunes, et de quelques études antérieures ou concomitantes, qui ont valeur de pré-enquête, nous voulons suggérer ici les mouvements contradictoires dont Montceau est l'objet; souligner cependant la pluri-accrémentation dont "le" changement est lourd, jusqu'en ses dénégations; présenter enfin notre manière d'observer au travers d'enquêtes et de la réflexion que nous nous proposons de conduire.

1 - CHANGEMENT(S) DE SIGNE(S)

Une première saisie de la réalité montcellienne - celle qu'autorise un état des lieux - ne laisse pas de doute : Montceau est l'objet d'un mouvement de rétraction qui contraste avec l'aventure industrielle à laquelle la ville minière a été longtemps associée. Rétraction : la mine se meurt, et sa mort peut se lire sur différents registres (les registres économiques et démographiques, mais aussi celui de la vie dite privée - familiale notamment). Ce mouvement de rétraction se conjugue à un autre qui, apparemment du moins, semble le contredire : un mouvement de dissipation, quelques prodigalités qui peuvent également faire l'objet de plusieurs lectures.

Rétraction. La mine se rétracte. Des puits voisins ont fermé (ainsi La Machine, Decize, il y a quelques années); de lourdes menaces pèsent sur le devenir immédiat de ceux qui sont encore en activité dans l'agglomération montcellienne (Darcy, Rozelay). Menaces effectives, qui sont celles qui pèsent sur l'ensemble de l'exploitation nationale du charbon : si le VII^e plan (1976-1980) lui accorde un sursis dicté par la "crise de l'énergie", le verdict demeure qu'énonçait le plan précédent : "La production du charbon régressera moins vite qu'il n'était prévu" (2). On consultera les programmes annuels d'investissements proposés par la Commission de l'Énergie :

(1) Réalisé avec la collaboration de Cl. NGUYEN MINH et Ch. SEYMAT.

(2) VII^e Plan de développement économique et social (1976-1980), Paris, La Documentation française, 1976, p. 21.

VI ^e PLAN	1971	1972	1973	1974	1975	TOTAL VI ^e PLAN
Investissements H. T. des C. D. F.	459	401	349	342	431	1.982

VII ^e PLAN	1976	1977	1978	1979	1980	TOTAL VII ^e PLAN
Investissements H. T. des C. D. F.	673	711	580	493	428	2.885
Nota : Parmi les investissements du VII ^e Plan, seules les opérations de grand équipement autorisées au 1 ^{er} janvier 1976 ont été prises en compte.						

Tableaux 1 et 2 : Programmes annuels (en MF, au 1^{er} janvier 1976) dans le secteur charbon.

Sources : Commissariat du Plan. Rapport de la Commission Energie. Réparation du VII^e Plan. Paris, La Documentation française, 1976, p. 52.

S'agissant des Houillères de Blanzv, qui gèrent les deux derniers puits en activité à Montceau, les choses ne sont pas moins claires : les prévisions relatives aux effectifs employés par la mine ne laissent aucun doute (1), non plus que l'âge moyen des personnels actuellement en activité : il était, au 31 décembre 1977, de 40,74 ans pour les travailleurs de fond et de 43,50 ans pour les travailleurs de jour (2). Le nombre

(1) L'effectif moyen fond devrait progressivement décroître (par fusion naturelle, mutations, etc. . .) et ne compter plus que 200 personnes en 1975. L'effectif est actuellement de 1.458 personnes.

(2) Cf. Annexe 1, graphique 1.

des actifs dans la branche "Combustibles minéraux" était, en 1962 de 5.974 (pour 16.713 actifs, soit 36 %); il est, en 1975, de 3.096 (pour 17.910 actifs, soit 17 %).

Ce mouvement de rétraction n'intéresse pas seulement la mine et l'exploitation du charbon.

Une première lecture des données démographiques fait apparaître, pour l'agglomération montcellienne, une baisse appréciable du nombre des actifs masculins (compensée par l'évolution de la population active féminine); il fait apparaître également une stagnation de la population tout entière (Cf. tableaux 3 et 4, annexe 2); comparée à la répartition nationale, la répartition de la population montcellienne selon l'âge (cf. tableau 5, annexe 2) laisse entrevoir un vieillissement sensiblement plus accusé (cf. également annexe 1, graphique 2).

Un tel mouvement ne peut passer inaperçu. Encore qu'il soit, nous le verrons, contradictoirement vécu. La dernière grève des mineurs (1), mobilisés contre les menaces de fermeture, a été largement suivie; plus secrètement, les propos les moins passionnés véhiculent des nostalgies d'autant plus sensibles que le métier de mineur (2) et, plus largement, l'histoire montcellienne ne sont pas de ceux que l'on peut qualifier de paisibles. Parmi beaucoup d'autres témoignages, on retiendra, par exemple, l'hommage rendu dans l'Avenir du Morvan (3) par une équipe de journalistes, à la grande famille minière.

DOSSIER FAMILLE

Petite chronique de la vie familiale

"La scène : l'immense salle à manger d'un restaurant campagnard, quelque part entre Montceau et Charolles. Il est midi : toutes les tables sont vides, sauf la nôtre, quatre dis-

(1) 19 octobre 1978.

(2) La mine, en effet, tue encore... Cf. l'accident de juillet 1978, suite à l'effondrement d'un soutènement à Rozelay.

(3) Mensuel proche du parti socialiste. A cessé de paraître après les dernières législatives.

crets couverts dans un coin. Vides, les tables, mais superbement dressées dans l'attente ! "Un baptême et deux noces d'or" nous confie la patronne qui sent monter l'effervescence. Plus tard, viendra la série des premières communions et les grands banquets de printemps. Il est prudent de retenir sa place six mois à l'avance ! A croire que la grande bouffe serait en somme l'unique lien rassemblant les membres d'une même famille. Plus compliqué que cela et plus profond aussi. Tenter une étude de sociologie familiale sur ce tissu prodigieusement riche qu'est le Bassin Minier relève de l'imposture, quand on n'est pas sociologue. Ainsi, serait-ce plutôt à une sorte de voyage à l'intérieur d'une grande famille que j'aimerais convier le lecteur.

Une famille comme il en existe tant d'autres en milieu ouvrier : le père, mineur retraité, la mère et leurs cinq filles, aujourd'hui toutes mariées. Depuis deux lustres, à chaque fête, on ajoute des chaises. On commence à se perdre un peu dans le décompte des petits enfants ou des cousins germains étagés entre dix ans et six mois. La maison du grand-père mineur est toujours ouverte sur d'incessants et tumultueux passages de gosses. Quant aux cinq soeurs, farouches gardiennes de l'identité secrète du clan, elles sont aussi liées que les doigts de la main. Mémoire du temps lointain où dans le haut de Perrecy les Forges le père partageait avec ses parents et ses sept autres frères et soeurs l'unique pièce à vivre de la montée du Crié.

Curieux, tout de même, cet enracinement familial inconnu du morne habitant des grandes cités. C'est ainsi qu'il y a un peu partout, dans le Bassin Minier comme dans tant de contrées ouvrières ce besoin de faire bloc, ce refus de quitter le pays et les siens. En fait, la tradition joue autant que la somme de conditions favorables : déplacements faciles et rapides, manière de vivre moins anonyme, goût du partage entre personnes qui se connaissent bien, sentiment de sécurité. Le rituel de la grande bouffe dominicale, le chapelet des fêtes religieuses (on se sert de l'église sans pour autant avoir de la religion) sont les deux pôles autour desquels se raffermissent les liens. La célèbre imprécation gidiennne contre les familles trouverait-elle ici son écho ? Je serais plutôt tenté de dire qu'on fait au sein des grandes familles l'apprentissage d'une

certaine solidarité. Difficile en effet de pousser bien loin l'égoïsme ou le repli sur soi-même alors que les menus événements de la vie de famille sont faits de partage et de concessions, d'attentions et d'entraide. Le reste, c'est affaire de culture ou de personnalité. Certes, les trois ou quatre préceptes étriques de la morale bourgeoise se coulent facilement à l'intérieur du milieu familial, mais la révolte est toujours là, germinale ou bien ouverte. Les ruptures aussi parfois...

Et puis il y a, dans cette région farouchement hostile aux esprits supérieurs, un sentiment de rude et saine simplicité. Le sens de la famille, en milieu ouvrier, c'est souvent l'évocation des mêmes peines, des mêmes luttes, des mêmes joies, la boîte aux économies autour de laquelle se jouent les drames. On est complice, solidaire; on vit la même vie, le même métier. Autour des immenses tablées des rautaurants de campagne, les sujets de conversation varient peu : le jardin, le sport, le travail, les enfants et les souvenirs à l'heure du dessert, la mémoire toute transcendée de brume qui raconte les origines d'une drôle de vie.

On ne refait pas le monde entre deux verres. On ne s'inquiète peut-être pas trop du monde. Serait-ce à tout prendre cet égoïsme là dont sont coupables les familles ?

C'est en tout cas l'une des questions que pose le dossier qui s'ouvre."

JL. JR.

L'Avenir du Morvan, mensuel de l'Autunois, du Creusot et du Bassin Minier (77), novembre 1977, p. 10.

Pourtant, si évident soit-il, ce mouvement de rétraction n'est pas univoque, qui se conjugue avec un mouvement de "dissipation", quelques prodigalités sur lesquels il faut nous arrêter et qui semblent témoigner d'un regain de vie.

Le dossier de la famille montcellienne ouvert par L'Avenir du Morvan, se clôt sur une critique des thèses natalistes et un débat, qui est aussi un plaidoyer à plusieurs voix (féminines), pour l'émancipation

de la femme et vise des structures familiales rétrogrades (1). Aux Gautherets (2), sous l'impulsion de militantes, des groupes de femmes se réunissent régulièrement qui, pour n'être point féministes, n'en sont pas moins amenés à instruire, en certains de ses aspects, le "dossier" de la famille (3); certaines activités du Groupe de Recherche pour la Santé (4) s'inscrivent également dans cette perspective.

S'agissant de la mine elle-même, sa fin prochaine est concomitante d'un regain de vie. Et de bien des façons. Recours à la sous-traitance, au bénéfice d'entreprises privées (pour l'exploitation en "découverte", mais aussi au fond), dissipation du patrimoine minier dont on ne soupçonnait pas, semble-t-il, la richesse (tableaux 7 et 8, annexe 3).

Le mouvement est déjà engagé, s'agissant du logement et la direction des Houillères a opté pour une politique de vente à l'occupant, politique dont elle escompte, par ailleurs, qu'elle obligera les municipalités à acquérir les voies et espaces publics que la mine détient aujourd'hui en propriété (5). Nous l'avons souligné dans un bref essai (6), la mi-

- (1) L'Avenir du Morvan (77), p. 12 sq.
- (2) Quartier de l'agglomération montcellienne témoin de l'immigration polonaise.
- (3) On soulignera la part croissante (supérieure à la moyenne nationale) de la population active féminine âgée de moins de 25 ans dans la population active globale de l'agglomération (cf. Annexe, tableaux 5, 6 et 7).
- (4) Esprit (4), avril 1978.
- (5) Cf. PHUONG TRAM (B. T.) et SIMONET (J. P.), Habitat en pays minier. Devenir des cités minières de l'agglomération montcellienne, Mémoire, Ecole nationale des Travaux publics, Lyon, juin 1978, ronéo.
- (6) LUCAS (Ph.), "L'interregne, l'agonie de la mine à Montceau". CERAS, Lyon II, 1978, ronéo.

ne meurt comme elle est née sous le signe et le couvert du libéralisme, ou, du moins, d'un libéralisme retrouvé et rénové. C'est en ce sens que l'on peut lire, par exemple, le contrat de programme signé par les Charbonnages de France et l'Etat, qui marque le "retour" à la liberté de gestion (et d'entreprise).

On pourrait mettre également au compte des "prodigalités" qui accompagnent, voire précèdent la mort de la mine, l'exploitation récente et fiévreuse des "découvertes" (mises en service avec la crise de l'énergie), l'utilisation massive (et hâtée) de matériels d'extraction relativement sophistiqués qui (apparemment) démentent la fin prochaine de la mine.

Prodigalité remarquable enfin, manifestée par la vie associative : les "sanctuaires", comme nous les avons appelés, prolifèrent et sont l'objet d'une célébration qui, pour être appréciable également au plan national, est ici particulièrement sensible (1) : elle fait contrepoint avec la mort du pays minier; elle en est la dénégation. La mine elle-même fait figure de sanctuaire : elle entre dans l'immémorial, précédée par les glorieux martyrs morts en ses entrailles. La mémoire minière acquiert, avec l'Ecomusée de la Communauté urbaine le Creusot-Montceau, dont la création est contemporaine de la mort de la mine, le statut d'un service où chacun peut trouver des garanties sur un passé (son passé) qui se dérobe...

"Vivent les sociétés !"

"Existe-t-il un pays où les sociétés sont aussi vivantes et nombreuses que dans le Bassin minier ? On peut en douter... Et bien malin celui qui réussirait à compter la foule de sociétaires et d'animateurs qui, chaque semaine, se dirigent, du même pas assuré, vers une salle, un terrain de sport, un gymnase ou bien même un café, pour discuter, travailler, s'entraîner, etc... Bref, pour faire vivre "sa" société.

(1) Un premier pointage effectué par Cl. NGUYEN MINH fait apparaître que le nombre des déclarations d'associations (loi de 1901) pendant la période 1968-1977 a plus que doublé par rapport aux dix années antérieures.

De la musique à la gymnastique, du football à l'aquariophilie, de la timbrologie à la peinture, toute la gamme des activités est représentée sur la palette des sociétés locales.

Peut-être plus que tout autre, le montcellien s'est toujours retrouvé dans un groupement quelconque. C'est tellement vrai qu'à une époque, pour des raisons politiques, les associations avaient été interdites...

De ce passé socialement difficile, les habitants du Bassin minier ont gardé l'habitude de se retrouver dans une association.

(...)

Imaginons la somme d'efforts que demandent ces sociétés ! Combien de patientes réunions demande la préparation d'un concours, d'une assemblée générale, d'une réception, d'un déplacement.

A l'époque où le mot "bénévolat" n'apparaît dans les conversations (que) pour s'entendre accuser de disparaitre, il prend toute sa force dans le Bassin minier, grâce à une poignée d'hommes et de femmes courageux.

Cependant, il convient de ne pas minimiser les difficultés que rencontrent, pour leur encadrement, la plupart des sociétés. Pour l'avenir, c'est même un peu angoissant. Mais, pour l'instant, grâce à des hommes de bonne volonté, les sociétés vivent, et même vivent bien."

Le Dauphiné Libéré, Supplément au n° 9928 du

7 novembre 1976, p. 5.

2 - LE SIGNE DU CHANGEMENT

Equivoque donc, qui nous contraint à le reconnaître : il est difficile de parler du changement. Le changement le plus évident, qui se lit avec la mort de la mine, n'a pas la simplicité que d'abord (en première apparence) il présente. Et pourtant, le changement est, à Montceau (comme ailleurs) une valeur socialement attestée. On lira, par exemple, la déclaration de foi des candidats aux dernières élections (municipales et législatives). De même, autre exemple, les perspectives ouvertes par la création de la Communauté urbaine; tout à la fois

produit, moment et facteur d'une "reterritorialisation" de l'agglomération montcellienne, celle-ci apparaît, dans de nombreux discours, comme la dimension de l'avenir : c'est sur une célébration de la Communauté que s'achève le catalogue de l'exposition permanente - évolutive de l'Ecomusée; c'est sur une semblable évocation - une manière de "cargaison magique" - que s'achevaient les entretiens déjà anciens (1973) recueillis auprès de militants syndicaux (1).

Au vrai, une telle unanimité ne doit pas nous abuser. Attesté, le changement l'est contradictoirement. Si une commune célébration tend à conférer au changement, entendu comme signe idéologique, un caractère intangible, elle chasse dans ce signe des "indices de valeur sociaux", pour reprendre l'expression du linguiste M. Bakhtine (2), non seulement concurrents mais contradictoires. Signe pluri-accentuel; s'y entrecroisent et affrontent des indices de valeur dont sont porteurs des agents sociaux non seulement différents, mais antagonistes. Un tel affrontement a également son siège en chacun de ces agents, voire des individus constituant ces agents.

De cet affrontement, la crise qu'a connue l'an dernier la Communauté urbaine est une intéressante manifestation. De même, ce qu'on appelle "reconversion", fort limitée au demeurant (3) : elle s'exprime moins dans une politique que dans de fragiles compromis - par exemple, le statut du converti (4) élaboré à l'occasion de la fermeture de La Machine ou de Decize - et revêt des significations contradictoires, non seulement pour les différents "partenaires sociaux", mais aussi pour ceux-là mêmes qui en sont l'objet; elle est, en effet, pour ces derniers, tout à la fois et contradictoirement contrainte, combattue (il y a encore du charbon, il faut valoriser les sources d'énergie nationale) et revendiquée (il faut implanter d'autres industries, maintenir les acquis de la lut-

(1) Travaux effectués dans le cadre des activités pédagogiques du département de sociologie de notre Université.

(2) BAKHTINE (M.), Le Marxisme et la Philosophie du Langage, Paris, éd. de Minuit, 1977, p. 35 sq.

(3) Les créations d'entreprises sont rares depuis 1969 et n'apportent que peu d'emplois nouveaux. Cf. annexe 4.

(4) Cf. annexe 5.

te passée, etc...). Ce qui est sensible au niveau des forces sociales en présence l'est plus encore chez les individus éminemment partagés entre une aspiration au changement (exprimée dans l'adhésion à telle ou telle organisation pratique ou, plus prosaïquement, projetée dans l'avenir des enfants, reportée sur eux en termes d'ascension sociale, par exemple) et la peur d'un changement qui les affecterait en affectant un équilibre fragile, incertain équilibre d'incertitudes, et dont certains ont fait une expérience si malheureuse qu'elle se solde enfin, après conversion, par un retour à la mine (1).

Allons plus loin : le changement est inséparable de ses dénégations. Il ne vient pas seul, en effet, et s'agissant du changement le plus évident, la fin de la mine, s'avance masqué et avance parce que masqué, (d)énié. On sera tenté d'opposer, pour les dénoncer, l'hypocrite célébration du travail minier et, en particulier, les discours actuels enchérissant sur la vocation minière de Montceau, à la réalité des choses inscrite dans le programme et les prévisions (cf. plus haut). Au vrai, ce sont les dénégations ("Montceau-les-Mines continuera de mériter son nom", déclare le 27 janvier 1978, le Président de la République) et notamment le "retour" au libéralisme d'antan, qui rendent acceptable l'inacceptable. Elles l'autorisent en transformant (et voilà un changement qui n'est pas négligeable) la mort de la mine en la fin (très digne, sans violence) d'une vie bien remplie; mieux en rappelant la mine à la générosité de la vie libérale, acculant ainsi les travailleurs de la mine à une stratégie de corps-à-corps dans la continuité de celle qui était la leur au temps où ils constituaient l'une des avant-garde de la classe ouvrière (2)

Bref, si le changement existe et existe comme signe idéologique, son caractère monoaccentuel ne doit pas nous aveugler, qui cache des indices de valeur contradictoires. Mieux, le changement fait machine avec sa (dé)négarion, elle-même pluriaccentuelle, qui, en effet, constitue une condition de l'acceptation d'un changement contraint, une condition de sa production.

(1) Cf. les entretiens recueillis actuellement par Cl. NGUYEN MINH auprès de travailleurs convertis, dans le cadre de l'enquête "mort de la mine".

(2) Cf. les tracts syndicaux distribués en mai 1978.
Cf. LUCAS (Ph.), "L'interrègne", loc. cit.

3 - PERSPECTIVES

On pourrait multiplier les propositions paradoxales de cet ordre. Nous en avons assez dit cependant pour suggérer la perspective des études que nous entendons conduire à Montceau. Nous entendons ainsi mettre à l'épreuve ce qui est l'un des présupposés de l'action thématique programmée, suivant lequel le changement existe, du moins quelque chose existe qu'on peut ainsi désigner dans une singularité.

Nous faisons l'hypothèse que le changement existe, mais comme signe idéologique, contradictoirement attesté où s'affrontent des indices de valeur. Par là, nous esquissons une théorie du changement qui fait place aux représentations de celui-ci. A des représentations "positives" (célébration du changement) et "négatives" (dénégation du changement) conçues non comme simples reflets de changements dits objectifs, mais comme "réalités idéelles" (1) qui informent et déforment la réalité dite objective, la réfractent et diffractent. C'est le sens des quatre enquêtes dont nous avons retenu le principe. Après une enquête-matrice sur la mort de la mine, trois enquêtes lui succéderont d'une durée moyenne de dix mois :

- enquête sur l'insécurité de l'existence, en rapport avec le modèle de la ville de santé sur lequel s'est édifié Montceau et qui est aujourd'hui encore célébré, dans la gymnastique par exemple;
- enquête sur la mort (?) de la famille minière, en rapport avec le modèle de la ville-village célébré aujourd'hui encore;
- enquête sur ce que nous nous proposons d'appeler "culture du travail", en rapport avec l'infatigable (?) et immémoriale image de la ville minière.

Cela dit, il ne faudrait pas tomber dans l'erreur qui consisterait à conclure de la célébration (ou de la dénégation) du changement, à son effectivité (ou à son absence). L. Boltanski et P. Bourdieu (2), parmi d'autres, ont suggéré combien la célébration du changement, du moins

(1) Suivant le concept utilisé par Maurice GODELIER.

(2) Dans les Actes de la Recherche en Sciences sociales notamment.

d'un certain changement, était la condition du maintien de l'ordre existant. Changer pour conserver. Que l'histoire ne se fasse qu'en se narrant, comme le postule J. P. Faye (1), ne signifie pas qu'elle se fasse par la seule "magie" de la narration ou du narrateur. A moins d'en rester à la contemplation des idéautés (le changement ou sa dénégation : la "continuité"), il faut encore expliquer leur existence (2). Suggérer leur pluriaccentuation, ce n'est qu'entreprendre l'explication; il faut encore expliquer que telle(s) idée(s) (du changement) domine(nt) d'autres et s'impose(nt) à elles. Bien plus, comme le dit M. Godelier, supposer l'existence d'idées dominantes, ce n'est pas nécessairement, ni seulement poser qu'existent simultanément des idées dominées. C'est peut-être aussi supposer que les idées dominantes sont partagées (3) par d'autres que ceux qu'elles servent ou qui s'en servent. Toutes hypothèses qui requièrent une analyse structurelle de la réalité matérielle (opposée ici à la réalité idéale) et devraient nous conduire à nous interroger sur un autre présupposé de l'A. T. P. "Changement social et culturel" : le présupposé suivant lequel le changement est (serait) localement, en des points d'observation choisis, observable au travers d'une grille d'analyse qui relève, autant qu'on puisse le dire, d'une théorie empirique des facteurs (4). Outre le problème posé par les limites intrinsèques d'une telle théorie (en ce qu'elle mobilise et autonomise des facteurs réputés égaux qui ne le sont pas nécessairement), on laisse de côté la question fondamentale de savoir quelle est la réalité de l'objet même dont on tente ainsi de pratiquer la lecture, objet qui est aussi le point de vue d'où l'on se place pour saisir le changement social et culturel.

Prenant en compte le point aveugle d'une théorie des facteurs, appelée par les besoins de la comparaison d'un point d'observation aux au-

(1) Cf. les travaux de J. P. FAYE et du collectif "Change".

(2) Cf. les thèses de MARX sur FEUERBACH.

(3) GODELIER (M.), "Infrastructure et histoire", Dialectiques (21), 1977, p. 41 sq.

(4) Pour une critique de la théorie des facteurs, cf. KOSIC (K.), La dialectique du concret. Paris, Maspéro, 1970, p. 75 sq.

tres, nous nous proposons de saisir le point d'observation Montceau-les-Mines, pour ce qu'il est... avant d'être point d'observation. Et cela, en nous interrogeant sur la genèse et le développement de cet espace appelé Montceau-les-Mines dans le cadre d'une théorie (et d'une dynamique) des structures. Dans cette perspective, nous nous proposons d'étudier la production et la reproduction de ce "local", l'espace montcellien, façonné - si l'on peut dire - par l'exploitation minière, son développement, la logique qui y préside (jusque dans la survie de la mine, le sursis que lui accorde la crise de l'énergie) et ses réquisits (recrutement et contrôle de la main-d'oeuvre minière jusqu'à l'extinction de la "race des mineurs") : urbanisation concentrique, multipolaire, correspondant à des couches successives d'immigrés de nationalités diverses agrégés autour des puits à partir desquels, selon un mouvement symétrique, la vie semble aujourd'hui se retirer laissant apparaître les stigmates du développement antérieur, que la politique urbaine actuelle (1) semble plus accuser que réduire : zones d'effondrement, isolement des différents quartiers, traversée de la ville en forme de baïonnette, etc...

Une telle étude, on le conçoit, requiert des hypothèses qui dépassent le seul cadre montcellien et rendent compte d'un procès de structuration de l'espace qui, pour avoir son lieu à Montceau, n'y a évidemment pas (et sans doute de moins en moins) toutes ses raisons (2).

On le voit, notre recherche est conçue comme une mise à l'épreuve de deux présupposés généralement admis par les théories à vocation pluridisciplinaire du changement : le présupposé selon lequel le changement existe et que la problématique anthropologique de la tradition et de la modernité, même en ses formulations dynamistes, n'est que très partiellement parvenu à éprouver (3); le présupposé selon lequel le

(1) En dépit de la volonté manifestée par l'implantation d'équipements prestigieux (cf. le Palais des Congrès, dit Centre d'animation et de rencontre). Cf. par exemple, l'analyse du P.O.S. réalisée par Ch. SEYMAT.

(2) Cf. les travaux de LIPIETZ notamment, dont les hypothèses sont reprises par Cl. NGUYEN MINH dans Le pouvoir dans l'urbanisation de Montceau-les-Mines, 1978, ronéo.

(3) Nous avons esquissé une critique de ces approches dans LUCAS (Ph.) et VATIN (J.C.), L'Algérie des Anthropologues, Paris, Maspéro, 1975. Cf. également LUCAS (Ph.), Le "transformisme" algérien, Paris, Anthropos, 1978.

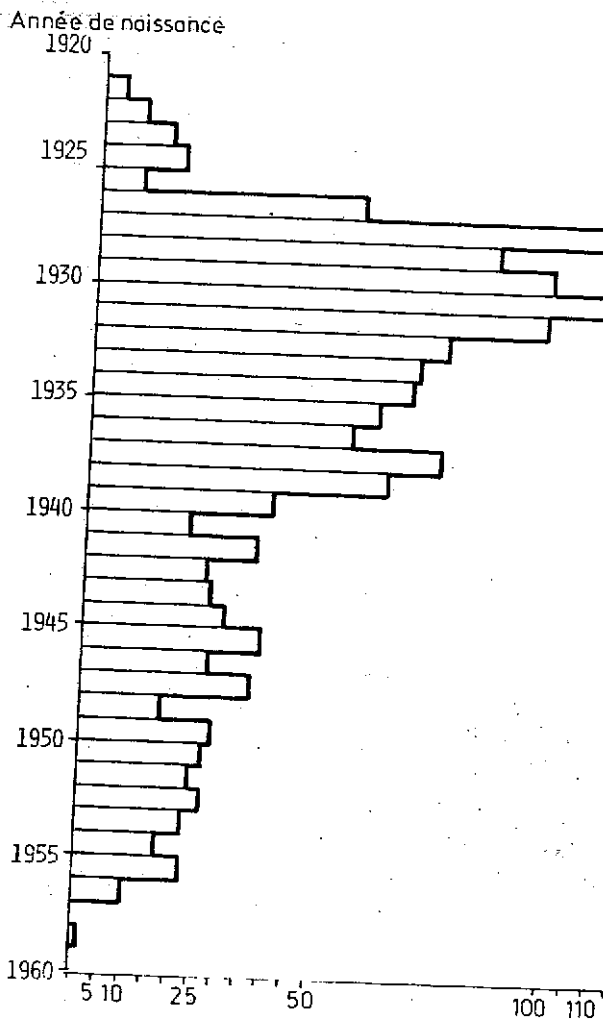
changement est observable en des aires privilégiées et circonscrites. Ces "mises à l'épreuve" ne nous paraissent pas vaines, dans la mesure notamment où nous croyons que l'intérêt d'une recherche pluridisciplinaire comme la nôtre réside moins dans la comparaison de "résultats" que dans celle d'"approches"; moins dans la confrontation des données que dans celle des pratiques de recherche. Un troisième présupposé également à vérifier.

Philippe LUCAS

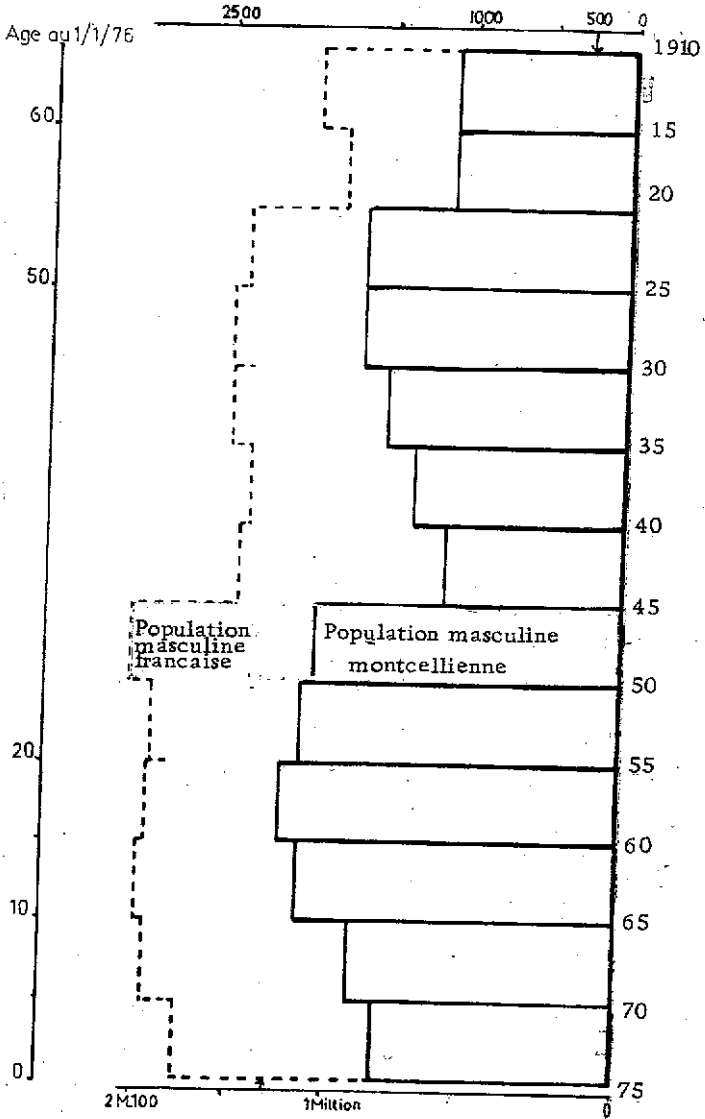
CENTRE PIERRE LÉON
MAISON RHONE-ALPES DES SCIENCES DE L'HOMME
(M.R.A.S.H.)
14, Av. Berthelot - 69363 LYON Cedex 07
Tél. 72.72.64.01

Graphique 1 - Répartition par âge des ouvriers (fond) des houillères
de Blanzky au 31 décembre 1977

Sources : Rapport annuel H. B. C. M. (Groupe Blanzky)



GRAPHIQUE 2 PYRAMIDE DES AGES AU 1/1/76
 POPULATION MASCULINE DE L'AGGLOMÉRATION MONTCELLIENNE
 (BLANZY, MONTCEAU-LES-MINES, ST VALLIER, SANVIGNES)
 Sources : Recensement de population de 1975



ANNEXE 2

TABLEAU 3 : Evolution de la population
dans l'agglomération montcellienne

	1962	1968	1975
BLANZY	4 562	4 470	4 977
MONTCEAU	29 392	27 443	28 182
SAINT-VALLIER	10 093	10 365	10 233
SANVIGNES	6 708	6 792	6 279
TOTAL	50 755	49 070	49 671

TABLEAU 4 : Population montcellienne
selon l'âge en 1975 (pour cent habitants)

1975	FRANCE	BLANZY	MONTCEAU	ST-VALLIER	SANVIGNES
0 - 14	24,1	20,7	20,1	20,7	20,9
15 - 24	16,1	16,2	15,9	16,0	15,9
25 - 54	38,1	36,8	37,5	37,2	38,1
55 - 64	8,3	8,8	9,7	9,3	9,5
65 - 74	8,4	10,0	10,1	10,1	9,6
75 et +	5,0	7,5	6,7	6,6	6,1
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU 5 : Evolution de la population active
par sexe dans l'agglomération montcellienne

		1962	1968	1975
BLANZY	M	1 093	1 035	1 338
	F	405	445	593
	T	1 498	1 480	1 931
MONTCEAU	M	7 046	6 516	6 697
	F	2 984	3 088	3 769
	T	10 030	9 604	10 466
SAINT-VALLIER	M	2 320	2 332	2 273
	F	854	1 039	1 168
	T	3 174	3 371	3 441
SANVIGNES	M	1 564	1 528	1 439
	F	447	561	633
	T	2 011	2 089	2 072
TOTAL	M	12 023	11 411	11 747
	F	4 690	5 133	6 163
	T	16 713	16 544	17 920

CENTRE PIERRE LÉON
 MAISON RHONE-ALPES DES SCIENCES DE L'HOMME
 (M. R. A. S. I. F.)
 14, Av. Berthelot - 69363 LYON Cedex 07
 Tél. 72.72.64.01

TABLEAU 6 : Part de la population active dans la population montcellienne selon le sexe en 1975 (pour cent habitants)

Sexe	FRANCE	BLANZY	MONTCEAU	ST-VALLIER	SANVIGNES
masculin	53,0	52,9	49,4	45,4	46,3
féminin	30,3	24,2	25,8	22,3	20,0

TABLEAU 7 : Part de la population active féminine dans la population montcellienne féminine selon l'âge en 1975 (pour cent personnes)

1975	FRANCE	BLANZY	MONTCEAU	ST-VALLIER	SANVIGNES
15 - 19	21,2	27,2	24,3	21,6	21,7
20 - 24	66,0	72,8	70,2	77,5	74,2
25 - 29	62,7	57,3	62,1	58,6	53,1
30 - 34	54,6	45,5	50,8	44,6	34,1

Source : I.N.S.E.E.

ANNEXE 3TABLÉAU 8 : PATRIMOINE DES HOUILLÈRES DE BLANZY1 - PARC DE LOGEMENTS

	au 1/7/1977	au 1/1/1978
Nombre de logements	4 954	4 871
dont en cités	3 622	3 679
hors cités	1 332	1 192

Source : Houillères du Bassin de Blanzly

2 - EQUIPEMENTS COLLECTIFS

	au 1/7/1977	au 1/1/1978
Bâtiments culturels	9	7
Casernes	1	1
Equipements sportifs : salles	2	3
terrains	4	4
Equipts sociaux non sanitaires	10	11
Boutiques, magasins, officines	22	22
Equipements sanitaires	2	2
Exploitations agricoles	13	13
Voiries	32 350	31 995
Places publiques	15 250	12 750

Source : Houillères du Bassin de Blanzly.

Tableau 9 : Entreprises de l'agglomération montcellienne
(Blanzay - Montceau-les-Mines - Saint-Vallier)

Source : Fichier analytique et professionnel de l'industrie
de la Saône et-Loire. L'Essor (71) 2° trim. 1978.

ANNEXE 4

	ACTIVITES
<u>Entreprises de 2000 à 5000 salariés</u>	
Houillères du Bassin de Blanzay	Houille, boulets, électricité
<u>Entreprises de 1000 à 2000 salariés</u>	
Michelin	Pneumatiques
<u>Entreprises de 500 à 1000 salariés</u>	
Clayeux Gerbe Potain Poclair Matériel	Layette tricotées Vêtements de bébé Bonnetterie chaussurante Machines
<u>Entreprises de 100 à 500 salariés</u>	
Blanchard (Ets Louis) Etamoc (Ets montcel. de construct.) Jeumont Schneider Loison frères Munzing S.A. Pauporte Ets Perrin (Sté d'exploit. des Ets) Roboe-coupe	Bonnetterie Mécano-soude chassis, etc... Mat.téléph. et de signalisat. Chaussure Textile Robinetterie Bonnetterie Articles chaussants Machines à couper
<u>Entreprises de 50 à 100 salariés</u>	
Aillot Bachman Badet	Construction mécanique Industries plastiques Chauffage

DATE DE CREATION	REGIME JURIDIQUE	CAPITAL	CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRE DE SALARIES
1946 National	Entreprise publique			3120
1969	Sté en com- mandite par actions	700 000 000		1580
1953	S.A.	2 400 000	55 373 000	530
1902	S.A.	4 800 000		683 dont 580 femmes
1967	S.A.	6 045 000	210 000 000	606
1929	S.A.	1 325 000		210 dont 140 femmes
1961	S.A.	720 000		100
	S.A.	104 050 000		400 dont 300 femmes
	S.A.	750 000		150 dont 142 femmes
1902	S.A.	4 760 000		325
1961	S.A.	800 000		189
1924	S.A.	250 000		113 dont 93 femmes
	S.A.	1 573 200	100 000 000	250 dont 160 femmes
1870	S.A.	324 000		60
1958	S.A.	1 012 000		80 dont 50 femmes
1954	S.A.	180 000		54 dont 3 femmes

.../...

TABLEAU 9 (suite)	ACTIVITES
Buracco Cothenet Martin Ets Ortic Pige-Pioger Plastibloc Sanotin Text'products	Robinetterie Chaudronnerie Mécaniq.général. Confection ----- Pas ----- Panneaux publicitaire Chaussures Construct.métalliques Lingerie
<u>Entreprises de 10 à 50 salariés</u>	
Béton contrôle (B.C.M.C.) Bignon et fils Bouillot Bouvet Carnot Clément Damien Delavennat Gauthier Simone Lefranc Marlot Michel Ets Minard Ets Monnet Ets Petit Maurice Prost Ets H. Routhier Sohofer	Béton Tissage confection Chauffage Mécanique générale Bonnetterie chaussante Mécanique Postes de soudure Matières plastiques Bonnetterie Mécanique générale Confection Agglomérés Réparat.vente mat.électrique. Bonnetterie Bonnetterie Construction mécanique Récupération

DATE DE CREATION	REGIME JURIDIQUE	CAPITAL	CHIFFRE D'AFFAIRES	NOMBRE DE SALARIES
1887	S.A.	240 000	17 000 000	75
1970	S.A.	200 000	12 000 000	98
1967	aff.person. d'Informat on	1 400 000	8 000 000	82 dont 74 femmes
1956	S.A.			48 dont 24 femmes
	S.A.	200 000		55 dont 39 femmes
1888	S.A.	650 000		53 dont 3 femmes 56 dont 54 femmes
1968	S.A.	600 000		20
1966	S.A.	162 500		45
1923	S.A.	225 000	3 500 000	26
1925	aff.person.		1 100 000	10
	aff.person.			12 dont 11 femmes
1907	S.A.	110 000		40
	S.A.	100 000		45
1976	S.A.	600 000		40 dont 10 femmes
1974	aff.person.			28 femmes
1972	aff.person.			10
1973	S.A.R.L.	60 000		35 dont 32 femmes
1927	S.A.	500 000		28
1977	S.A.R.L.	20 000	1 600 000	12 dont 1 femme
	S.A.R.L.	200 000		35 dont 28 femmes
	aff.person.	110 000		30 dont 26 femmes
1881	S.A.R.L.			22
1949	S.A.	800 000		
1966	S.A.	100 000		

ANNEXE 5

H. B. C. M.
HOUILLERES DE BLANZY

INVENTAIRE DES AIDES A LA CONVERSION POUR LE PERSONNEL DE
L'EXPLOITATION DE DECIZE CONVERTI APRES LE 30 JUIN 1971

Mise à jour au 1er avril 1974

DEFINITION DU CONVERTI

Est considéré comme converti tout agent qui, à la suite d'une décision de départ volontaire, a fait l'objet, de la part de la Houillère, d'une lettre de licenciement accordant le statut de converti.

Ce statut de converti ouvre droit à différentes aides dans les conditions ci-après indiquées.

I - PRIME DE CONVERSION

1.1 - Ayants-droit

Ont droit à la prime de conversion les agents convertis qui, à leur départ de la mine, totalisent au minimum 10 annuités CAN et se trouvent à plus de 3 ans de l'âge de la retraite.

Par exception, les agents qui, avant d'atteindre cette limite des 3 ans de l'âge de la retraite, ont signé un engagement de conversion au plus tard à la fin de l'Exploitation de Decize, conservent en toutes hypothèses le droit à la prime de conversion pour un départ survenant au plus tard à la fermeture de la mine de la Machine.

1.2 - Montant de la prime

Il est de 1/2 mois de salaire par année validée à la CAN, avec majoration de 1/10ème de mois par année effectuée dans les tra-

vau du fond; la prime de conversion est toutefois plafonnée à un maximum de 12 mois de salaire.

Le salaire pris en compte dans le calcul de la prime de conversion est la moyenne mensuelle actualisée des salaires nets, directs et indirects (c'est-à-dire primes et avantages en nature compris), des 12 derniers mois de travail à la Houillère.

Cette prime, fiscalement assimilée à une indemnité de licenciement, est nette d'impôt sur le revenu.

N.B. : Un agent qui se convertit sans avoir droit à la prime de conversion bénéficie de l'indemnité légale de licenciement.

II - INDEMNITES DE LOGEMENT ET DE CHAUFFAGE

2.1 - Durée minimale de service

Pour avoir droit à ces indemnités, il faut totaliser, à la date du départ, au minimum 10 annuités CAN.

2.2 - Point de départ du droit à ces indemnités

Depuis le 1er juillet 1973, c'est le 1er jour du mois suivant la date du départ en conversion.

2.3 - Montant des indemnités de logement et de chauffage

Le montant des prestations est fixé par référence à celui des indemnités compensatrices de logement et de chauffage servies aux retraités.

Il est déterminé en fonction de deux éléments :

- nombre d'annuités CAN, à la date du départ en conversion,
- situation de famille du bénéficiaire.

2.3.1 - Incidence de l'ancienneté CAN

a) Indemnité de logement

- Pour 30 annuités CAN et plus, même indemnité que pour les retraités,
- Pour moins de 30 annuités CAN, indemnité égale à autant de trentièmes de l'indemnité normale que l'intéressé compte d'années de services.

b) Indemnité de chauffage

- Pour 30 annuités CAN et plus, même indemnité que pour les retraités,
- Pour moins de 30 annuités CAN, 2 cas :
 - 1) Si 10 à 14 annuités CAN, indemnité égale, pour chaque année de service de l'intéressé, à 1/15^{ème} de l'indemnité due aux retraités ayant quitté la mine avec moins de 30 ans de services,
 - 2) Si 15 à 29 annuités CAN, indemnité égale à celle due aux retraités partis avec moins de 30 ans de services, ce montant étant majoré, pour chaque année de service accomplie entre la 15^{ème} et la 29^{ème} année, de 1/15^{ème} de la différence entre ledit montant et l'indemnité complète pour 30 années de service.

N. B. - Pour résumer, si n est l'ancienneté CAN lors du départ en conversion, l'indemnité de chauffage est légèrement supérieure à n/30^{ème} de l'indemnité complète pour retraités.

2.3.2 - Incidence de la situation de famille

Mêmes règles que pour les retraités; en ce qui concerne l'indemnité de logement, elle est fonction du nombre d'enfants à charge.

N. B. - Cas de la veuve d'un agent converti

Sitôt après le décès de l'ancien agent converti; sa veuve bénéficie d'une indemnité de logement égale

à celle de l'agent décédé et d'une indemnité de chauffage réduite d'un tiers; elle bénéficie par ailleurs de la demi-retraite proportionnelle.

III - GARANTIE DE SALAIRE NET MENSUEL MINIMUM

Cette garantie est accordée par les services de la main-d'oeuvre pendant les 12 premiers mois après la conversion dans un emploi salarié.

On prend en considération le nouveau salaire mensuel net ramené à la durée hebdomadaire du travail dans la Houillère lorsque la durée hebdomadaire du nouveau travail est supérieure.

On compare ce salaire, corrigé s'il y a lieu pour augmentation de durée du travail, à l'ancien salaire mensuel net minier, lui-même retenu dans les proportions indiquées par le barème dégressif suivant :

- 100 % pour la tranche de salaire jusqu'à 1.200 F/mois,
- 90 % pour la tranche de salaire comprise entre 1.200 et 2.000 F/mois,
- 75 % pour la tranche de salaire comprise entre 2.000 et 3.000 F/mois,
- 0 % pour la tranche de salaire supérieure à 3.000 F/mois.

Le complément de salaire versé par les services de la main-d'oeuvre est de 60 % de la différence entre l'ancien et le nouveau salaire corrigé dans les conditions ci-dessus indiquées.

IV - INDEMNITE COMPLEMENTAIRE DE CHOMAGE

Les agents convertis, venant à perdre leur premier emploi de conversion par suite d'une compression d'effectifs, dans les dix années suivant leur départ de la Houillère, et régulièrement inscrits comme demandeurs d'emploi, bénéficient d'une indemnité complémentaire, versée par la Houillère en sus de l'allocation d'aide publique (Fonds de chômage) et de l'allocation spéciale des A. S. S. E. D. I. C.

Cette garantie de ressources s'étend sur une durée maximum d'un an.

V - MAINTIEN AU REGIME MINIER DE SECURITE SOCIALE

Les agents convertis, totalisant à leur départ de la mine au moins 10 annuités CAN, pourront, s'ils le demandent, continuer à être affiliés au régime minier de Sécurité Sociale suivant les modalités d'application du décret en Conseil d'Etat prévu à l'article 11 du rectificatif de la loi de Finances 1973.

Cette possibilité de maintien au régime minier leur sera accordée :

- soit pour les risques maladies et décès (allocations) et les charges de maternité,
- soit pour les risques invalidité, vieillesse, décès (pensions de survivants),
- soit pour l'ensemble des risques énumérés ci-dessus.

N.B. : La loi accordant ces possibilités a été publiée au Journal Officiel du 23/12/1973, mais le décret fixant les modalités d'application n'est pas encore sorti au 1/04/1974.

Si leur entreprise relève du régime général de Sécurité Sociale, les agents convertis depuis le 1er juillet 1971 ont toutefois, dès à présent, la garantie de pouvoir, après parution du décret d'application, bénéficier des prestations de la Caisse de Secours Minière et continuer à cotiser à la CAN pour majorer ou compléter leur retraite minière.

VI - AIDES A LA FORMATION

Durant les stages de formation, préalables à la conversion, programmés avec l'accord de la Houillère, les intéressés restent inscrits à l'effectif minier; ils conservent leur plein salaire antérieur; si le lieu de stage est éloigné du domicile, ils sont défrayés des frais de nourriture, d'hébergement et de voyage.

La durée de ces stages est décomptée en ancienneté fond pour les agents provenant du fond.

Les agents qui ont obtenu avant conversion un diplôme F.P.A. de fin de stage bénéficient d'une prime de fin de stage, payable

après départ en conversion, d'un montant de :

- 77 F par semaine de stage du 1er degré,
- avec minimum de 1.000 F et maximum de 2.000 F

(l'engagement de conversion, au plus tard à la fin de la mine de La Machine exigé avant entrée en stage F. P. A. devient définitif pour les agents obtenant le diplôme de fin de stage).

En cas de C. A. P. par unités capitalisables obtenu avant départ en conversion, la prime, payable après le départ en conversion, est de 1.000 F.

VII - ALLOCATION ANTICIPEE DE RETRAITE POUR TRAVAIL AU FOND

En cas d'ancienneté dans les travaux du fond supérieure ou égale à 4 ans, les agents remplissant les conditions exigées pour l'ouverture à 55 ans du droit à une retraite proportionnelle (au moins 15 annuités CAN dont au moins 10 acquises à la date du départ), bénéficient, avant cet âge de 55 ans d'une allocation anticipée de retraite pour travail au fond; le montant de cette allocation est égal à celui de la retraite proportionnelle calculée au prorata des annuités CAN acquises à la date du départ de la mine.

Cette allocation est versée par la Houillère jusqu'à 55 ans et dès l'âge de :

- 54 ans pour 4 à 7 ans de fond,
- 53 ans pour 8 à 11 ans de fond,
- 52 ans pour 12 à 15 ans de fond,
- 51 ans pour 16 à 19 ans de fond,
- 50 ans pour 20 ans de fond et plus.

VIII - AUTRES AIDES A LA CONVERSION.

8.1 - Logement

a) Si l'agent converti était précédemment logé par la Houillère, il conserve le droit de rester dans le logement minier en devenant locataire avec un taux de loyer modique calculé à la "surface corrigée".

b) Si l'agent converti était bénéficiaire d'un prêt d'accèsion à la propriété :

- la subvention lui reste acquise,
- pour le solde, les échéances de remboursement et le taux d'intérêt du prêt ne sont pas modifiés.

c) Si l'agent converti est obligé de déménager de plus de 20 km par suite de la localisation de son nouvel emploi, les services de la main-d'oeuvre peuvent lui accorder, après examen de son dossier :

- le paiement des frais de déplacement (tarif S.N.C.F.) pour lui et les personnes à sa charge,
- le paiement d'une indemnité pour frais de transfert du mobilier,
- le versement d'une indemnité de réinstallation, d'un montant variable suivant la situation de famille de l'intéressé et suivant qu'il est logé ou non logé par son nouvel employeur.

Pour obtenir ces indemnités dénommées "indemnités de transfert et de réinstallation", l'intéressé doit en faire la demande, dans le délai maximum de 12 mois après conversion, à la Direction Départementale du Travail et de la Main-d'Oeuvre dont dépend le nouveau lieu de travail.

8.2 - Bourses des Mines

Si l'agent converti était bénéficiaire d'une bourse des mines pour les études d'un ou plusieurs enfants, il continue à en bénéficier dans les mêmes conditions que s'il était resté à la mine.

8.3 - Silicoses

Si l'état d'un agent ayant bénéficié de la prime de conversion, reconnu silicosé avant son départ, s'aggrave après sa conversion, et si sa pension de silicose atteint ou dépasse ultérieurement le taux de 30 %, il a immédiatement droit à la retraite proportionnelle CAN à la seule condition qu'il totalise au minimum 15 annuités de cotisation à la CAN.

Vu, le Chef du Service du Personnel, Le Chef du Service Reconversion,
J. PATUREL P. COLLOD

P.S. - Cette notice de renseignements est valable seulement pour les agents de l'Exploitation de Decize convertis après le 30 juin 1971.